

**CAPACITE D'ACCUEIL GLOBALE RECTIFICATIVE EN 2<sup>ème</sup> ANNEE MMOP  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025**

Conformément à la réforme des études de santé, le *numerus clausus* a été supprimé et remplacé par un *numerus apertus*.

Le nombre d'étudiants admis dans chaque filière de santé est déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'Université et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études dans les filières suivantes à la rentrée universitaire **2025-2026** est :

MEDECINE.....	<b>230</b>
PHARMACIE.....	<b>56</b>
ODONTOLOGIE.....	<b>16</b>
MAÏEUTIQUE.....	<b>10</b>

La Vice Doyenne de la Faculté de Santé  
Françoise BOTTEREL

